



**Accord sur la
conservation des Gorilles
et de leurs habitats de la
Convention sur les
espèces migratrices**

Distribution: Général

UNEP/GA/MOP3/REPORT/
ANNEX III

17 octobre 2019

Français

Original: Anglais

TROISIÈME RÉUNION DES PARTIES
Entebbe, Ouganda, 18-20 Juin 2019

**RESOLUTIONS ADOPTEES PAR
LA REUNION DES PARTIES A SA TROISIÈME RÉUNION**

Résolution 3.1 Mise à jour des Plans d'action

- Annexe 1:
Plan d'action régional pour la conservation des gorilles des plaines de l'ouest et des chimpanzés d'Afrique centrale 2015-2025;
- Annexe 2:
Plan d'action régional révisé pour la conservation du gorille de la rivière Cross 2014–2019;
- Annexe 3:
Gorilles de Grauer et chimpanzés de l'Est de la République démocratique du Congo. Plan d'action de conservation 2012-2022.

Résolution 3.2 Actions synergétiques éventuelles relatives aux Chimpanzés

Résolution 3.3 Dispositions institutionnelles pour l'Accord Gorilla

Résolution 3.4 Coopération renforcée entre l'accord Gorilla et le Partenariat pour la survie des grands singes (GRASP)

Résolution 3.5 Budget et Programme de travail (2019-2021) de l'Accord Gorilla